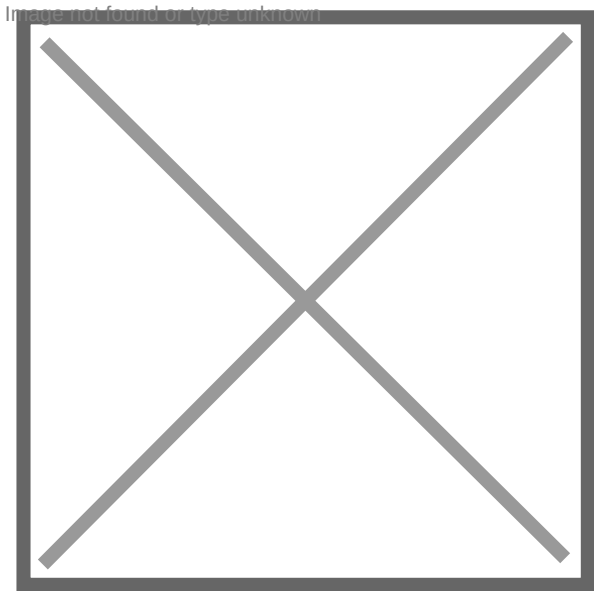




Statuts sarl: cession des parts et transmission

Par **TANG ET NAT**, le **27/03/2008** à **09:51**

Bonjour,rrnrPetite question: Mon compagnon et moi allons créer un SARL. Nous serons associés à 50%. Nous ne sommes pas mariés ni paccés. Nous avons eu un fils ensemble et mon compagnon à une fillette de son côté. En cas de décès que doit dont prévoir dans la clause de cession et transmission des parts.rnNotre fils est mineur, la fille de mon compagnon aussi. Dans le cas où je "pars" en premier mon fils hérite des mes parts (son père le représente jusqu'à sa majorité), dans le cas ou mon compagnon "part" en premier son ex-compagne représente sa fille et peu donc bloquer toutes les décisions si elle le souhaite. Pouvons nous mettre une clause restrictive qui dit que les héritiers ne peuvent avoir de pouvoir de décision ? Y a t'il une astuce ?rnD'avance mercirnNT